



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par :

N°D2022-158-DGS

OBJET : CONVENTIONS D'ANALYSE ET DE CONSEIL EN INGÉNIERIE FISCALE ET EN FISCALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Vu l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions de LEYTON CTR et CTR-OFEE, cabinets spécialisés en analyse fiscale, d'apporter à la Communauté de Communes des conseils en ingénierie dans le domaine de la TVA mais aussi de la fiscalité de l'environnement ;

Vu les conventions et les modalités d'interventions annexées à la présente ;

Considérant qu'une analyse des pratiques en matière de TVA est susceptible d'identifier des opérations soumises à TVA et par conséquent de dégager un crédit de TVA et des gains pour la collectivité ;

Considérant le contexte de hausse des prix de l'énergie, il est pertinent de chercher à diminuer ce poste de dépense, en optimisant le montant des taxes inhérentes aux dépenses en carburant ;

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté de Communes de ces deux prestations ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider les modalités d'interventions présentées dans les conventions annexées à la présente décision ;

2°) – De signer les conventions avec les sociétés LEYTON CTR et CTR-OFEE dont les sièges sociaux sont situés au 16 boulevard GARIBALDI- 92 130 Issy LES Moulinaux ;

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

AR Prefecture

047-200068930-20220912-D2022_158_DGS-AR
Reçu le 13/09/2022
Publié le 13/09/2022

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 septembre 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 13 septembre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 13 septembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com